

Procès-verbal du conseil municipal

de la Ville de Saint-Tite Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite tenue le mardi 7 avril 2020 à 17 h par visioconférence

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse

> Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale Mme Martine St-Amant conseillère municipale M. Gilles Damphousse conseiller municipal Mme Sonia Richard conseillère municipale M. Gaétan Tessier conseiller municipal Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale M. Michel Champagne directeur général

Me Julie Marchand greffière

Dans le respect de l'esprit des mesures imposées dans l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020, dans le contexte de pandémie du COVID-19, la séance est tenue à huis clos.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2020-04-66

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-67

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les points 14 a) et 14 b) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020;
- 4. Administration - Direction générale :
- Résolution autorisant l'achat annuel de jardinières, aménagement, pots, terre et engrais auprès de Les Serres du domaine des Pointes, au coût de 7 431 \$ plus les taxes applicables;
- 4.2 Résolution autorisant la confection de bacs de fleurs auprès de Bulbi-Serres Enr., au coût de 2 348.83 \$ taxes incluses;
- 4.3 Demande à la Sûreté du Québec l'aide de ses effectifs pour les services de sécurité durant la période du Festival Western 2020;
- Demande au Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses durant l'événement du Festival Western 2020, de réduire la vitesse des trains et d'éviter si possible le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale prévue le dimanche 13 septembre 2020;



- d'éviter si possible le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale prévue le dimanche 13 septembre 2020;
- 4.5 Demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité durant la période du Festival Western édition 2020;
- 4.6 Demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public durant la période du Festival Western édition 2020;
- 4.7 Demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 11 au 20 septembre 2020;
- 4.8 Demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, sa collaboration pour mettre en place un service médical durant la période du Festival Western édition 2020;
- 4.9 Demande à Transports Canada d'appliquer la zone de protection de ¾ mille nautique en vertu de la Loi sur l'aéronautique du Canada et la réglementation concernant les drones ainsi que l'aide de ses effectifs durant le Festival Western 2020;
- 4.10 Demande de dérogation auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant le prolongement des heures d'ouverture des établissements commerciaux du territoire dans le cadre de l'événement du Festival Western 2020, incluant la Fête du travail;
- 4.11 Résolution autorisant le renouvellement de l'assurance collective des employés avec la compagnie d'assurances Union-Vie;

5. Greffe:

- 5.1 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de pavage ponctuels pour l'année 2020 (# 2020-02-03) à la firme Groupe Pelletier Entretien, au coût de 63 523.19 \$ taxes incluses;
- 5.2 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la route 153 et de la rue St-Paul (# 2020-02-02) à la firme Trois-Rivières Cimentiers Inc., au coût de 82 142.74 \$ taxes incluses;
- 5.3 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de pavage sur une partie de la rue de la Montagne et sur le stationnement de l'hôtel de ville (# 2020-03-01) à Construction et Pavage Boisvert Inc., au coût de 125 667.67 \$ taxes incluses;
- 5.4 Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 476-2020 modifiant le règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2020:

6. Loisirs et culture

Aucun point.

7. Ressources humaines:

7.1 Résolution autorisant l'embauche de M. Hugues Carpentier à titre de coordonnateur aux loisirs et aux événements;



- 7.2 Résolution autorisant l'embauche de Mme Claudia Lambert à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe;
- 8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
- 8.1 Résolution autorisant l'achat d'un camion Ford F-150, année 2010, au prix de 14 500 \$ plus les taxes applicables, pour les besoins du Service des travaux publics;
- 9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point.

10. Gestion des eaux:

Aucun point.

11. Autres sujets:

Aucun point.

- Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 31 mars 2020 au montant de 382 163.97 \$;
- 13. Correspondance;
- 14. Affaires nouvelles;
- a) Résolution d'adoption de la Politique de location des salles municipales, des terrains sportifs et de la glace de la Ville de Saint-Tite;
- b) Résolution de remerciements à M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, pour ses années de service au sein de la Ville de Saint-Tite;
- 15. Période de questions;
- 16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-68

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020, tel que reçu par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de l'accepter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

Committee Municipalities No 5614-4-063 Service Municipalities No 5614-6-69

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT ANNUEL DE JARDINIÈRES, AMÉNAGEMENT, POTS, TERRE ET ENGRAIS AUPRÈS DE LES SERRES DU DOMAINE DES POINTES, AU COÛT DE 7 431 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES



CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à l'achat de jardinières, aménagement, pots, terre et engrais pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Les Serres du domaine des Pointes, au coût de 7 431 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de jardinières, aménagement, pots, terre et engrais auprès de Les Serres du domaine des Pointes, au coût de 7 431 \$ plus les taxes applicables.

Madame la conseillère Sonia Richard demande le vote.

Pour :

Marie-Andrée Trudel, Martine St-Amant, Gilles Damphousse, Gaétan

Tessier, Marie-Ève Tremblay.

Contre:

Sonia Richard

Adoptée à la majorité

2020-04-70

RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONFECTION DE BACS DE FLEURS AUPRÈS DE BULBI-SERRES ENR., AU COÛT DE 2 348.83 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à la confection de bacs de fleurs pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Bulbi-Serres Enr., au coût de 2 348.83\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la conception de bacs de fleurs auprès de la firme Bulbi-Serres Enr., au coût de 2 348.83 \$ taxes incluses.

Madame la conseillère Sonia Richard demande le vote.

Pour:

Marie-Andrée Trudel, Martine St-Amant, Gilles Damphousse, Gaétan

Tessier, Marie-Ève Tremblay.

Contre:

Sonia Richard

Adoptée à la majorité

2020-04-71

DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2020

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

Qu'une demande soit faite auprès de la Sûreté du Québec afin d'obtenir l'aide de ses effectifs pour le service de sécurité dans la Ville de Saint-Tite durant les activités du Festival Western de Saint-Tite qui se tiendront du 11 au 20 septembre 2020.



DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL D'ÉVITER LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES DURANT L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN 2020, DE RÉDUIRE LA VITESSE DES TRAINS ET D'ÉVITER SI POSSIBLE LE PASSAGE D'UN CONVOI FERROVIAIRE LORS DE LA GRANDE PARADE À TRACTION ANIMALE PRÉVUE LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53° édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 11 au 20 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié et ce, à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses concertations auprès des principaux intervenants en matière de sécurité publique, nous sommes tous d'avis que le fait d'éviter le transport par voie ferroviaire des matières dangereuses aiderait sensiblement à minimiser les risques d'accident pouvant survenir durant cette courte période;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de la tenue des activités du festival, une grande parade à traction animale défile dans les rues de la municipalité:

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter des accidents et de minimiser les risques avec les chevaux, il est souhaitable, si possible, d'éviter le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale prévue le dimanche 13 septembre 2020 et si cela n'est pas possible, que les opérateurs de train réduisent la vitesse des trains au plus bas kilomètre heure possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande aux autorités du Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses sur le territoire durant l'événement du Festival Western prévu du 11 au 20 septembre 2020 afin de minimiser les risques potentiels en raison du volume de population et des visiteurs demeurant dans la ville durant cette activité d'envergure internationale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au Canadien National de collaborer avec les autorités municipales en évitant si possible, le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale entre 11h00 et 16h00 le dimanche 13 septembre 2020 et si cela n'est pas possible, que les opérateurs de train réduisent la vitesse des trains au plus bas kilomètre heure possible.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-73

<u>Demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité durant la période du Festival Western édition 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53^e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 11 au 20 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale:

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources sont



toutefois limitées à l'égard de la vérification des installations au gaz propane et d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE durant cet événement, plusieurs petits commerces itinérants offrent à la clientèle du festival des produits d'alimentation nécessitant un équipement de propane;

Considérant que des milliers de véhicules récréatifs séjournent chez nous durant les 10 jours de l'événement et que ces derniers sont également munis d'une installation au propane;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs firmes spécialisées dans le domaine de la livraison du gaz propane desservent les différents commerçants et stationnements de véhicules motorisés;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs de la Régie du bâtiment du Québec sont les personnes les plus qualifiées pour faire respecter les lois en vigueur régissant le gaz propane et l'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs (inspecteurs) pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité pour la période du Festival Western prévue du 11 au 20 septembre 2020;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière également la collaboration de la Régie afin que des inspecteurs soient présents sur le territoire, afin de procéder efficacement à une vérification systématique de toutes les installations temporaires de gaz propane et d'électricité, dans un souci de sécurité vis-à-vis notre population et nos nombreux visiteurs.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-74

DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LA VÉRIFICATION DES NORMES DE QUALITÉ DES ALIMENTS VENDUS AU PUBLIC DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2020

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53^e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 11 au 20 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources sont toutefois limitées à l'égard de la vérification des aliments vendus au public durant cet événement:

CONSIDÉRANT QUE durant cet événement, plusieurs petits commerçants profitent de cette activité pour offrir, à une clientèle prenant part au festival, des produits d'alimentation préparés sur place;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont les personnes les plus qualifiées pour procéder à la vérification des aliments vendus au public et sont également en mesure de faire respecter les lois et



règlements applicables en cette matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

OUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs (inspecteurs), pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public pour la période du Festival Western prévue du 11 au 20 septembre 2020;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière également la collaboration du ministère afin que des inspecteurs soient présents sur le territoire, afin de procéder efficacement à une vérification systématique de toutes les installations temporaires (kiosques de vente de nourriture) dans un souci de sécurité et de santé publique.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-75

<u>Demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 11 au 20 septembre 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53^e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 11 au 20 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées advenant l'interruption de l'alimentation électrique sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que nos besoins énergétiques sont accrus, compte tenu des opérations commerciales se déroulant durant les activités du Festival Western;

Considérant que par mesure préventive, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun d'obtenir la collaboration d'Hydro-Québec en s'assurant d'un service d'urgence mobilisé sur le territoire durant les 10 jours de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 11 au 20 septembre 2020;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière la collaboration d'Hydro-Québec en mettant sur pied un service d'urgence durant les 10 jours de l'événement sur le territoire advenant l'interruption de l'alimentation électrique;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec que les camions et équipements servant aux travaux d'entretien et de remise en état du courant électrique soient disposés, durant les 10 jours, au site du poste de commandement de la sécurité de la ville soit au 375 rue Adrien-Bélisle à Saint-Tite;



QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, dans un souci d'efficacité et de promptitude à répondre à tout appel d'urgence, demande à Hydro-Québec à ce que les effectifs attitrés à cet horaire d'urgence soient du personnel de la région de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-76

DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC (CIUSSS MCQ), SITE CLSC SAINT-TITE, SA COLLABORATION POUR METTRE EN PLACE UN SERVICE MÉDICAL DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2020

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53^e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 11 au 20 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées à l'égard d'accidents corporels pouvant survenir durant cet événement:

CONSIDÉRANT QUE la population de Saint-Tite accueille plus de 600 000 personnes durant les 10 jours de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE par mesure préventive, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun et nécessaire d'adapter les services médicaux de santé, afin de répondre efficacement aux besoins particuliers de la population tant au niveau des ressources humaines que du matériel médical sur le territoire même de l'événement pour parer à toute éventualité pouvant survenir durant les activités du Festival Western;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande aux dirigeants du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, leur collaboration ainsi que celle de leurs partenaires concernés, en cohérence avec leurs mandats, missions, rôles et responsabilités dans la mise en œuvre d'une organisation de services de santé adaptés aux besoins particuliers et potentiellement accrus de la population, un service médical avec un nombre suffisant de ressources humaines ainsi que du matériel médical durant les 10 jours de l'événement du Festival Western prévu du 11 au 20 septembre 2020;

Adoptée à l'unanimité

2020-04-77

DEMANDE À TRANSPORTS CANADA D'APPLIQUER LA ZONE DE PROTECTION DE ¾ MILLE NAUTIQUE EN VERTU DE LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE DU CANADA ET LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES DRONES AINSI QUE L'AIDE DE SES EFFECTIFS DURANT LE FESTIVAL WESTERN 2020

CONSIDÉRANT QUE lors des événements du Festival western de Saint-Tite tenus les années précédentes, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a obtenu la collaboration de Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aéronautique, et plus précisément en



vertu des dispositions de l'article 5.1, Transports Canada a limité l'espace aérien du territoire dans un rayon de 0,75 mN centré sur N 46 43 47 W72 33 12 (approx. 7 mN de cs j 7) SFC à 1500 pi ASL, sauf opérations médicales, tous les ACFT doivent demeurer à l'écart;

CONSIDÉRANT QUE cette restriction émise par Transports Canada a permis aux autorités municipales de mieux contrôler les activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volant à basse altitude durant cet événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival western de St-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53e édition de l'événement prévue du 11 au 20 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite aux excellents résultats obtenus grâce à l'apport de Transports Canada, le conseil juge opportun d'obtenir pour l'événement 2020, la mise en vigueur de la zone de protection telle qu'établie;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise en vigueur d'une telle zone de protection, le conseil municipal désire obtenir l'aide des inspecteurs et enquêteurs de Transports Canada durant tout l'événement, afin de mieux contrôler les activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volants et de sensibiliser les pilotes à respecter la zone de protection;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de drones qui circulent pendant la période du Festival Western et des problématiques qui peuvent en résulter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir l'aide des inspecteurs et enquêteurs de Transports Canada durant tout l'événement, afin d'appliquer la réglementation concernant les drones;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada d'attester de nouveau pour la 53° édition du Festival Western prévue du 11 au 20 septembre 2020, la mise en vigueur de la zone de protection de ¾ mille nautique suivant les dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur l'aéronautique*;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada d'appliquer la réglementation concernant les drones pendant l'événement du Festival Western;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada la présence des inspecteurs et enquêteurs durant tout l'événement du Festival Western afin de procéder efficacement au contrôle des activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volants, de sensibiliser les pilotes à respecter la zone de protection et de contrôler la présence des drones;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite compte sur la bonne collaboration de Transports Canada pour donner suite à cette requête dans les meilleurs délais, pour qu'il puisse aviser les propriétaires des terrains louant des emplacements de site d'atterrissage et de décollage à des firmes spécialisées dans le domaine de l'aéronautique, profitant de cet événement d'envergure internationale à des fins commerciales.



DEMANDE DE DÉROGATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'Innovation visant le prolongement des heures d'ouverture des ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN 2020, INCLUANT LA FÊTE DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite œuvrent actuellement à préparer la 53° édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 11 au 20 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que cet événement est qualifié à juste titre d'événement touristique d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT que la Ville accueille plus de 600 000 visiteurs à chaque année durant les 10 jours de l'événement;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être en mesure de répondre à la demande des festivaliers pour se procurer les denrées et autres produits de consommation, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation la permission de prolonger les heures d'ouverture des établissements commerciaux du territoire, dans le cadre de l'événement du Festival Western édition 2020 et de permettre d'ouvrir les commerces la fin de semaine de la Fête du Travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation, une dérogation pour un événement spécial, au sens de l'article 14 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, visant à autoriser les établissements commerciaux de la Ville de Saint-Tite à admettre exceptionnellement le public en dehors des heures d'ouverture prévues par la loi, soit de 8 h à 23 h, de la fin de semaine de la Fête du travail jusqu'au dernier dimanche du Festival Western de St-Tite, soit du 5 au 20 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-79

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS AVEC LA COMPAGNIE D'ASSURANCES UNION-VIE

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de renouveler l'assurance collective des employés de la Ville de Saint-Tite auprès de la compagnie Union-Vie pour la période du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement proposé démontre une baisse de la prime globale de 6.5 % par rapport à l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement de l'assurance collective des employés de la Ville avec la compagnie d'assurances Union-Vie pour la période du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} juin 2021.



GREFFE

2020-04-80

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE PONCTUELS POUR L'ANNÉE 2020 (# 2020-02-03) À LA FIRME GROUPE PELLETIER ENTRETIEN, AU COÛT DE 63 523.19 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres sur invitations (# 2020-02-03) qui se terminait le 12 mars 2020, trois soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire Prix du con		Conformité de la soumission
Groupe Pelletier Entretien	63 523.19 \$ taxes incluses	Soumission conforme
Lebel Asphalte 2008 (9191-0406 Québec Inc.)	77 596.63 \$ taxes incluses	Soumission conforme
Construction et pavage Boisvert Inc.	107 501.63 \$ taxes incluses	Soumission conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Groupe Pelletier Entretien, au coût de 63 523.19 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-81

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD ST-JOSEPH ET DE LA RUE NOTRE-DAME (#2020-02-02) À LA FIRME TROIS-RIVIÈRES CIMENTIERS INC., AU COÛT DE 80 592.80 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres sur invitation (# 2020-02-02) qui se terminait le 16 mars 2020, deux soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix du contrat		rat	Conformité de la soumission
Trois-Rivières Cimentiers Inc.	80 592.80 incluses	\$	taxes	Soumission conforme
Cimentier Laviolette Inc.	82 142.74 incluses	\$	taxes	Soumission conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie du boulevard St-Joseph et de la rue Notre-Dame au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Trois-Rivières Cimentiers Inc., au coût de 80 592.80 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-82

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA MONTAGNE ET SUR LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (# 2020-03-01) À LA FIRME CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT INC., AU COÛT DE 125 667.67 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres public (# 2020-03-01) qui se terminait le 31 mars 2020, six soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire Prix du contrat		Conformité de la soumission	
Pavco Asphalte	156 095.58 \$ taxes incluses	Soumission non conforme	
Maskimo Construction Inc.	140 223.97 \$ taxes incluses	Soumission conforme	
Construction et pavage Portneuf Inc.	141 876.30 \$ taxes incluses	Soumission conforme	
Sintra Inc.	156 683.33 \$ taxes incluses	Soumission conforme	
Construction et pavage Boisvert Inc.	125 667.67 \$ taxes incluses	Soumission conforme	
Eurovia Québec Construction Inc.	161 297.05 \$ taxes incluses	Soumission conforme	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat de travaux de pavage au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction et pavage Boisvert Inc., au coût de 125 667.67 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.



Motion

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 476-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET LES TARIFICATIONS, AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 476-2020 modifiant le règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2020. Ce règlement vise à modifier les échéanciers des versements pour le paiement des taxes municipales et à diminuer le taux d'intérêt et la pénalité applicables sur les versements de taxes qui deviendront échus en 2020.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

RESSOURCES HUMAINES

2020-04-83

RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE M. HUGUES CARPENTIER À TITRE DE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, quitte pour la retraite;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un nouveau coordonnateur aux loisirs et aux événements pour le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, M. Hugues Carpentier a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Hugues Carpentier à titre de coordonnateur aux loisirs et aux événements;

QUE les conditions reliées à cet emploi sont stipulées à son contrat de travail;

QUE M. Michel Champagne, directeur général est autorisé à signer le contrat de travail de M. Carpentier prenant effet rétroactivement au 30 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-84

RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE MME CLAUDIA LAMBERT À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'urbanisme a quitté son poste en septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE suite à une réorganisation du département de l'urbanisme, il a été convenu d'embaucher un deuxième inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, Mme Claudia Lambert a été retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;



QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Mme Claudia Lambert à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe;

QUE les conditions salariales reliées à cet emploi sont stipulées à la convention collective des employés (es) municipaux de la Ville de Saint-Tite;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Claudia Lambert, inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les permis et certificats relevant du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Tite et à émettre tout constat d'infraction requis.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2020-04-85

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION FORD F-150, ANNÉE 2010, AU PRIX DE 14 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acquisition par la Ville de Saint-Tite d'un tracteur de marque New Holland TV-6070 pour les besoins du Service des travaux publics, il a été convenu de procéder à la vente du tracteur Ford Versatile;

CONSIDÉRANT QUE le camion Ford F-150 de l'année 2002, servant principalement pour le service de garde de fin de semaine du Service des travaux publics, est en fin de vie et nécessite de plus en plus de réparations d'entretien;

CONSIDÉRANT Qu'il a été convenu de procéder à l'acquisition d'un nouveau camion usagé avec les revenus générés par la vente du tracteur Ford Versatile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'acquisition d'un camion Ford F-150, année 2010, au prix de 14 500 \$ plus les taxes applicables, pour les besoins du Service des travaux publics;

QUE les revenus générés par la vente du tracteur Ford Versatile soient utilisés pour payer le prix du camion;

Qu'à défaut de vendre le tracteur Ford Versatile, le prix d'achat sera prélevé dans le budget annuel du Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

<u>2020-04-86</u>

Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1 er au 31 mars 2020 au montant de 382 163.97 §

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 31 mars 2020, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de trois cent quatre-vingt-deux mille cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (382 163.97 \$) soit approuvée.



AFFAIRES NOUVELLES

2020-04-87

RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES, DES TERRAINS SPORTIFS ET DE LA GLACE DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté une Politique de location des salles municipales, des terrains sportifs et de la glace aux termes de la résolution numéro 2015-03-55 adoptée le 3 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit être actualisée et remplacer par une nouvelle politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la nouvelle Politique de location des salles municipales, des terrains sportifs et de la glace de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-88

RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À M. SYLVAIN BÉDARD, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS POUR SES ANNÉES DE SERVICE AU SEIN DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Bédard quitte son poste de coordonnateur aux loisirs et aux événements de la Ville de Saint-Tite, après 5 années de loyaux services auprès de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères remerciements à M. Sylvain Bédard pour ses années de service à titre de coordonnateur aux loisirs et aux événements, le félicite pour cette belle carrière et lui souhaite une agréable retraite.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-04-89

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 17 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand

Greffière

Annie Pronovost

rena ale -

Mairesse